



# CGU KIT DE COMMUNICATION MARQUE VAL DE LOIRE

## Art. 1. LA DÉFINITION

La marque Val de Loire France a été déposée le 9 février 2024 auprès de l'INPI sous le numéro 5028665, pour les classes de produits et services 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 35 ; 39 ; 41 ; 43, par la Régions Centre-Val de Loire.

Zone de dépôt concernée : France et zone Europe.

Les CGU (conditions générales d'utilisation) désignent les présentes conditions générales d'utilisation de la marque Val de Loire.

## Art. 2. L'ADHÉSION

Pour utiliser la marque Val de Loire, il est nécessaire de remplir préalablement une demande de mise à disposition du kit de communication sur le site [www.valdeloire-france.com](http://www.valdeloire-france.com).

Le demandeur s'engage à fournir des informations véridiques et à jour.

Une fois signifiée l'acceptation d'utilisation par le comité de la marque, le demandeur sera enregistré dans un fichier de suivi en tant qu'utilisateur de la marque.

Ceci lui confère donc l'obligation de respecter les conditions générales d'utilisation qu'il aura préalablement acceptées dans le processus d'adhésion.

### Processus d'adhésion :

- Demande via le site [www.valdeloire-france.org](http://www.valdeloire-france.org)
- Envoi de la demande au moyen du formulaire
- Traitement de la demande sous 5 jours ouvrés
- Si celle-ci est jugée favorable, accès aux attributs Val de Loire.

## Art. 3. MODALITÉS D'UTILISATION DE LA MARQUE

Le détenteur du kit de communication doit exploiter la marque de manière effective, sérieuse, loyale et continue dans le cadre de son activité.

## 3.1 CODE DE LA MARQUE

Le détenteur du kit de communication s'engage à reproduire la marque telle que déposée à l'INPI en respectant la Charte graphique et ses applications détaillées dans le code de marque. Il s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans la marque autre que ceux autorisés par la Charte graphique.

Notamment, il s'engage à :

- ne pas reproduire les éléments graphiques seuls ou la dénomination seule
- ne pas modifier les caractéristiques graphiques de la marque, tant en ce qui concerne la forme que la couleur, ne pas modifier la position des éléments figuratifs les uns par rapport aux autres
- ne pas modifier la typographie de la marque
- ne pas faire d'ajout dans la marque, notamment ne pas faire figurer de légende, de texte ou toute autre indication ne faisant pas partie de la marque.

## 3.2 UTILISATION DES IMAGES

Les photos contenues dans le Code de marque sont données seulement à titre d'exemples. Elles ne sont pas libres de droits et les acteurs s'interdisent donc d'en faire un quelconque usage commercial ou publicitaire.

Si vous envisagez l'utilisation d'une des photographies présentées dans ce Code, renseignez-vous auprès de : [multimedia@centre-valdeloire.org](mailto:multimedia@centre-valdeloire.org)

## Art. 4. LES UTILISATEURS DE LA MARQUE

Les utilisateurs de la marque sont des acteurs touristiques, public ou privé, répondant aux critères suivant :

- Etre situé en région Centre-Val de Loire.
- Etre enregistré dans les bases de données touristique (Tourinsoft) en Promotion Régionale.